

## Déclaration de conformité UE

1. **Équipement radio:** MIOGAR004 (Modèle MLS10)

2. **Nom et adresse du fabricant ou de son représentant autorisé :**

Innov8 Iberia, S.L

C/Les Planes, 2, Polígono Font Santa, 08970, Sant Joan Despí, Barcelona, Spain

3. **Cette déclaration de conformité est délivrée sous la seule responsabilité du fabricant.**

4. **Objet de la déclaration :**



- Guirlande LED WiFi RGB+CCT 5m/33 led

USB-DC5V

5. **L'objet de la déclaration décrite ci-dessus est conforme aux législations d'harmonisation pertinentes de l'Union :**

- **EMC (2014/30/EU) :** Directive sur la compatibilité électromagnétique
- **LVD (2014/35/EU) :** Directive sur la basse tension
- **RED (2014/53/EU) :** Directive sur les équipements radio
- **UE 2019/2020 (directive 2009/125/CE): écoconception**
- **UE 2019/2015 (directive 2009/125/CE): Étiquetage énergétique**

6. **Références aux normes harmonisées pertinentes utilisées ou références aux autres spécifications techniques par rapport auxquelles la conformité est déclarée.**

- ✓ **UNE-EN 55015:2013/A1:2016 :** Limites et méthodes de mesure des caractéristiques de perturbation radioélectrique de l'éclairage électrique et des équipements similaires.
- ✓ **EN 61547:2009 :** Matériel d'éclairage général. Exigences relatives à l'immunité CEM.
- ✓ **EN 62493:2015 :** Évaluation des équipements d'éclairage en relation avec l'exposition humaine aux champs électromagnétiques.
- ✓ **EN IEC 61000-3-2:2019 :** Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2 : Limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant d'entrée de l'équipement = 16 A par phase).
- ✓ **UNE-EN 61000-3-3:2013/A1:2020 :** Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3 : Limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les équipements ayant un courant nominal  $\leq$  16 A par phase et non soumis à une connexion conditionnelle.
- ✓ **EN 60598-2-20:2015 :** Luminaires - Partie 2-20 : Exigences particulières.
- ✓ **EN 60598-1:2015/A1:2018 :** Luminaires - Partie 1 : Exigences générales et essais.
- ✓ **IEC 62311:2020 :** Évaluation des équipements électroniques et électriques liés aux restrictions d'exposition humaine aux champs électromagnétiques (0 Hz à 300 GHz) (Approuvé par l'Association espagnole de normalisation en mars 2020).

- ✓ **ETSI EN 301 489-1 V2.2.3 (2019-11)** : Partie 1 : Exigences techniques communes (IEC ETSI EN 301 489-1 V2.2.3 (2019-11) : Partie 1 : Exigences techniques communes)
- ✓ **ETSI EN 301 489-17 V3.2.4 (2020-09)** : Partie 17 : conditions spécifiques pour les systèmes de transmission de données à large bande.
- ✓ **ETSI EN 300 328 V2.2.2 (2019-07)** : Équipements de transmission de données fonctionnant dans la bande des 2,4 GHz.
- ✓ **IEC 62321-3-1:2013** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 3-1 : Dépistage - Plomb, mercure, cadmium, chrome total et brome total par spectrométrie de fluorescence X.
- ✓ **UNE-EN 62321-5:2014** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 5 : Cadmium, plomb et chrome dans les polymères et les produits électroniques et cadmium et plomb dans les métaux par AAS, AFS, ICP-OES et ICP-MS (Approuvé par AENOR en juillet 2014.)
- ✓ **UNE-EN 62321-4:2014/A1:2017** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 4 : Mercure dans les polymères, les métaux et les produits électroniques par CV-AAS, CV-AFS, ICP-OES et ICP-MS (Ratifié par l'Association espagnole de normalisation en décembre 2017.)
- ✓ **UNE-EN 62321-7-2:2017** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques - Partie 7-2 : chrome hexavalent - Détermination du chrome hexavalent (Cr(VI)) dans les polymères et les produits électroniques par la méthode colorimétrique (Ratifiée par l'Association espagnole de normalisation en août 2017.)
- ✓ **IEC 62321-6 : 2015** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques. Partie 6 : Polybromobiphényles et polybromodiphényléthers dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (CG-SM) (Approuvé par AENOR en octobre 2015).
- ✓ **IEC 62321-8:2017** : Détermination de certaines substances dans les produits électrotechniques : Phtalates dans les polymères par chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse (CG-SM), chromatographie en phase gazeuse-spectrométrie de masse utilisant un accessoire de pyrolyse/désorption thermique (Py/TD-GC-MS) (Approuvé par l'Association espagnole de normalisation en août 2017).

## 7. Informations complémentaires:

Signé au nom d'innov8 Iberia, S.L. :



## Ville et date:

Barcelona, 11 mars 2022

## Signature et fonction:

Manuel Hässig

CEO